



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16

► **Présents : 15**

► **Votants : 14**

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 05 / 2021
 Séance du 22 / 02 / 2021**

Le 22 février 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 16 février 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Yves QUINQUIS

Convention Petites Villes de Demain

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Dans ce cadre, le pôle urbain Le Folgoët/Lesneven, retenu dans le cadre de cet appel à projet, rentre parfaitement dans les différents objectifs exposés ci-dessus.

En effet, notre polarité dispose d'un niveau et d'une diversité de services, de commerces et d'équipements bénéficiant à l'ensemble des communes de notre EPCI.

Néanmoins, cette dernière est soumise à différentes problématiques et sa redynamisation apparaît comme un enjeu fort.

Différentes actions s'inscrivent ainsi parfaitement dans le cadre de ce dispositif « Petites Villes de Demain » alliant aménagements urbains, réflexions sur le logement vacant mais aussi la vacance commerciale qui vont souvent de pair. La polarité a également placé le développement durable au cœur de ses politiques avec un travail sur la Trame Verte et Bleue en cœur de ville mais aussi sur la question des mobilités actives.

L'objectif clairement affiché autour de cette inscription dans ce réseau est de conforter cette dynamique par des actions complémentaires portées par les différentes collectivités, la redynamisation d'une centralité passant nécessairement par des actions transversales agissant sur différents leviers activés dans le même « espace-temps ».

La présente Convention liant les différents partenaires et formalisant les objectifs a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la Communauté Lesneven Côte des Légendes, la commune de Lesneven, la commune du Folgoët et les partenaires.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Il est proposé aux membres du bureau :

- **d'autoriser** la Présidente à signer la convention d'adhésion et toutes autres pièces s'y rapportant,
- **d'engager** les actions s'y rapportant. Mettre en œuvre les autres modalités nécessaires à son exécution, et toutes autres pièces,
- **signer** une convention avec l'association lesneven-Co pour lui déléguer le développement de la plateforme e-commerce, et le versement de la subvention PVD de 20 000 €,
- **lancer une première action** : analyse de l'impact de la crise sur l'appareil commercial – Shop'in.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16

► Présents : 15

► Votants : 14

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 06 / 2021
 Séance du 22 / 02 / 2021**

Le 22 février 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 16 février 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Yves QUINQUIS

Accompagnement de la commune Plounéour-Brignogan-Plages par l'ADIL

Dans le cadre de sa politique habitat, la Communauté Lesneven Côte des Légendes a établi un partenariat avec l'ADIL du Finistère. Cela s'est notamment traduit par la mise en place d'une convention en 2010, modifiée en 2012.

Les missions identifiées dans le cadre de la convention sont les suivantes :

- ⇒ Mise à disposition régulière d'informations sur le logement, par le biais de dépliants, newsletter...
- ⇒ Organisation de permanences sur le territoire,
- ⇒ Informations et formations aux élus si nécessaires,
- ⇒ Participation à des réunions thématiques ou réunions publiques,
- ⇒ Accompagnement des accédants à la propriété.

L'ADIL, intervient ainsi auprès de la CLCL, des communes membres mais aussi des habitants du territoire pour apporter des conseils sur la question du logement que ce soit en matière juridique, financière, ou encore fiscale.

A cet égard, la commune de Plounéour-Brignogan-Plages a sollicité l'accompagnement de l'ADIL pour la vente de 2 terrains communaux.

En effet, la commune a pour objectif de vendre ces 2 terrains en s'appuyant sur des critères de sélection des acquéreurs, tels que la primo-accession et l'obligation de résidence principale, et ainsi répondre à des problématiques auxquelles elle est confrontée, comme le vieillissement de sa population, l'avenir de son école, son avenir économique, le volume grandissant de résidences secondaires et meublés de tourisme.

La commune souhaite également apporter une aide à l'acquisition afin de faciliter l'installation de jeunes ménages, que la pression foncière tient éloignés de l'accession à la propriété.

Le partenaire de l'ADIL étant la Communauté Lesneven Côte des Légendes, il est proposé aux membres du bureau, dans le cadre de sa politique habitat en lien avec le PLH :

- **de prendre acte** de l'accompagnement de la commune de Plounéour-Brignogan-Plages par l'ADIL,
- **d'autoriser** la Présidente à signer la convention tripartite formalisant cet accompagnement et toutes pièces à intervenir.

Décision : Accord à l'unanimité.

**La Présidente
Claudie BALCON**